

22 juin 2021 -08:58

Le 30 juin, c'est la fin du délai pour renvoyer les déclarations papiers et les formulaires papier pour modifier les propositions de déclaration simplifiée (PDS)

Le 30 juin est le délai pour renvoyer les déclarations papier et les formulaires de réponse papier pour modifier la proposition de déclaration simplifiée (PDS). Les contribuables qui souhaitent faire remplir leur déclaration peuvent prendre rendez-vous jusqu'au 29 juin.

Le 30 juin est le délai pour renvoyer les déclarations papier et pour modifier la PDS via le formulaire de réponse papier. Il ne reste donc plus qu'une semaine pour respecter ce délai.

Les contribuables sont invités à renvoyer leur déclaration ou formulaire de réponse à l'adresse indiquée et ne mettre qu'une seule déclaration (ou formulaire de réponse) par enveloppe.

En 2020, 408.423 déclarations papier et 221.432 formulaires de réponse à la PDS ont été envoyés.

Les contribuables qui souhaitent faire remplir leur déclaration peuvent prendre rendez-vous au 02 575 56 67 jusqu'au 29 juin. Un conseil : ne pas attendre la dernière minute pour demander un rendez-vous.

Cette année, le SPF Finances a déjà aidé plus de 230.000 contribuables à remplir leur déclaration par téléphone.

Les contribuables qui ont reçu une PDS et qui ont besoin d'aide peuvent s'adresser au numéro de téléphone mentionné sur leur document.

Les contribuables qui utilisent MyMinfin (Tax-on-web) ont jusqu'au 15 juillet pour rentrer leur déclaration ou modifier si nécessaire leur PDS.

SPF Finances  
North Galaxy  
Boulevard du Roi Albert II 33/70  
1030 Bruxelles  
Belgique  
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici  
Porte-parole (FR) SPF Finances  
+32 470 775 728  
[florence.angelici@minfin.fed.be](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be)

Francis Adyns  
Porte-parole (NL) SPF Finances  
+32 470 76 22 44  
[francis.adyns@minfin.fed.be](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be)